

LA PAROLE SNU'TILE EN DIRECT DES DP DU 8 AOÛT 2019

Question 1 : Nouvelle DR

Suite à la présentation de la nouvelle DR, les agents-es ne sont pas dupes : l'appellation « espaces collaboratifs » n'est en définitive que la façon politiquement correcte de définir des open-spaces.

Alors que des études récentes dénoncent ces environnements de travail, Pôle emploi continue de les mettre en place. Cela va contribuer à la dégradation des conditions de travail, va mener au nomadisme qui est dénoncé en agence et qui est un vrai irritant.

Enfin, les chefs de service/responsables d'équipe craignent aussi de voir leur équipe dispersée et devront partir à la recherche de leurs agents-es.

Les DP SNU demandent que la DR revoie sa copie pour garantir des conditions de travail décentes

Réponse de la DR : La Direction refuse d'associer les espaces de co-working à des open-space. Le futur aménagement de la DR va permettre une meilleure synergie des équipes et permettra de trouver des espaces pour travailler ensemble. Chaque agent-e aura son poste. Donc on ne peut pas parler de nomadisme.

La position du SNU : la Direction nous ayant assuré que nos collègues de la DR participeront de façon active au nouvel aménagement, nous resterons attentifs à ce que les conditions de travail ne soient pas dégradées sous prétexte de céder à la nouvelle mode des espaces co-working.

Question 2 Nouvelle DR

Il n'est pas prévu de climatisation dans la nouvelle DR.

Le système retenu est certes écologique mais ne sera pas suffisant pour faire face à ces épisodes caniculaires tels que nous en connaissons depuis quelques années et qui vont sans doute continuer à se reproduire.

Il est fort à parier qu'il faudra utiliser soit des climatiseurs mobiles, soit des ventilateurs. Le risque étant de sur-solliciter les prises électriques avec les risques que l'on connaît.

Les DP SNU demandent qu'un système de climatisation soit d'ores et déjà installé afin de venir en relais du système principal prévu.

Réponse de la DR : La Direction nous confirme qu'il y aura bien un système de refroidissement d'air efficace et dimensionné. L'usage de ventilateurs ne sera pas nécessaire.

La position du SNU : Nous suivrons ce dossier en relation avec le CHSCT. Nous avons été malheureusement souvent confrontés à des choix « budgétaires » qui ont eu des impacts négatifs sur les conditions de travail de nos collègues.

Question 3 : Télétravail/travail de proximité

Avec 28 % de télétravailleurs/travailleurs de proximité en région CVL, les DP SNU demandent si les travailleurs de proximité sont dotés d'un portable, notamment pour ceux qui vont sur l'agence d'Ingré qui est dans le dispositif « un agent/un portable ».

Réponse de la DR : Les travailleurs de proximité n'ont pas de portable. Lorsqu'ils sont affectés à une agence qui est dans le dispositif « un agent-un portable », ils bénéficient d'un ordinateur sur-numéraire des dotations en agence.

Question 4 : Absence arc indemnisation en agence

Puisque l'établissement a décidé de supprimer les arcs indemnisation pour renvoyer les DE soit sur le 3949, soit sur la FAQ, les DP SNU demandent que les téléphones publics soit remis à disposition des DE (car certains opérateurs font payer les numéros tels que le 3949) et fasse des affiches claires sur le fait que les demandeurs d'emploi ne seront pas reçus pour des questions indemnisation.

Réponse de la DR : La procédure précise bien que si la demande du DE relève du 2nd niveau, il faut utiliser les canaux 3949 ou FAQ. Cependant, si cela relève d'une urgence, il est possible de mobiliser un-e agent-e GDD en back office.

La position du SNU : au moins, le Direction a l'honnêteté de reconnaître que les arcs indemnisation ont bien disparu ! Le SNU continue de militer pour le maintien des arcs indem dans toutes les agences afin de garantir un vrai service public.

Question 5 : 3949 et CDD

Les DP dénoncent une nouvelle fois le fait que le 3949 soit tenu en partie par des CDD formés « sur le tas ». Cela met à la fois ces CDD en difficultés, augmente le risque de réponse erronée et donc de l'insatisfaction des DE, et entraîne une sur-sollicitation des collègues GDD qui doivent venir en appui.

Les DP SNU demandent une nouvelle fois que ces positions de 3949 ne soient tenues que par des GDD confirmés.

Réponse de la DR : les CDD ont 3 jours de formation et bénéficient d'un tutorat. Ils ne doivent répondre que pour des questions de 1^{er} niveau et doivent travailler en doublon avec un GDD confirmé.

La position du SNU : nous considérons que cela relève du mépris pour la technicité nécessaire pour la gestion de l'indemnisation. De plus, comment, par exemple, un CDD pourra analyser si un indu est légitime ? Il ne répondra que sur la procédure à suivre mais n'aura pas l'analyse nécessaire pour vérifier le dossier.

Question 6 : canicule et horaires

Les DP SNU demandent combien d'agents-es ont bénéficié des horaires aménagés pendant la canicule et si tous les horoquartz ont été régularisés.

Réponse de la DR : un bilan sera fait après l'été. Tous les horoquartz ont été régularisés. La DR rappelle que cette souplesse des horaires est liée aux alertes Météo France. Il appartient donc aux agents-es de se renseigner avant de venir à l'agence. En effet, la direction ne régularisera pas les bagages si les alertes Météo France sont levées.

Question 7 : equipe CRE

Alors que le plus gros de l'effectif (17) se trouve sur Orléans, le responsable d'équipe est basé sur Tours.

En l'absence de la directrice pour longue maladie, l'équipe d'Orléans se sent livrée à elle-même et cela crée des tensions qui auraient dues'être réglées par un tiers hiérarchique.

Un responsable d'équipe par intérim ne peut être une solution pérenne et les DP SNU demandent qu'un poste de responsable d'équipe sur Orléans soit ouvert.

Réponse de la DR : Le REP se déplace une fois par semaine sur Orléans et reste joignable si besoin. De plus, Hervé Jouanneau va être manager de cette équipe à partir de la rentrée.

syndicat.snu-centre@pole-emploi.fr

Aurore Gauthier-Lory/Valérie Quillon

**PROCHAINE RÉUNION DP
LE 12 SEPTEMBRE 2019**